

Éric THIOU

THERVAY
sous
la
MONARCHIE FRANÇAISE
(1678 - 1789)

Partie 3/5

BESANÇON 1990

DÉDICACE

Je dédie ce livre à :

Mes modèles en Histoire
PIERRE GAXOTTE
JACQUES BAINVILLE
FRANTZ FUNCK BRENTANO

Tous mes ancêtres,
proches et lointains,
et particulièrement mon grand-père
que je n'ai que trop peu connu :
HENRI THIOU

Toutes les personnes qui ont habité, habitent et habiteront THERVAY,
Notre beau pays, la FRANCE.

COMTOIS, RENDS-TOI, NENNI MA FOI

Table des matières

3 ^{ème} PARTIE : LA COMMUNAUTÉ	4
A. / LE VILLAGE.....	4
1. Historique - Description.....	4
2. - Les « Communaux »	7
3. - Les Employés	8
B. LA DÉMOGRAPHIE	10
1. La Population :.....	10
2. Les Noms de Famille	17
3. Les Professions au Village.....	19
C. LES IMPÔTS.....	20
NOTICES SUR LES FAMILLES AYANT DONNÉ DES SEIGNEURS À THERVAY	28
BIBLIOGRAPHIE.....	30

INTRODUCTION

J'ai écrit ce livre non dans l'intention qu'il soit un ouvrage savant et qui soit lu uniquement par des professeurs, mais bel et bien dans l'intention qu'il soit lu par les villageois d'abord, mais aussi par toutes les personnes intéressées par l'histoire comtoise. La période que j'ai choisie n'est pas le fruit du hasard, car la période 1678-1789 en Franche-Comté est la période de la monarchie française, une des périodes de l'histoire comtoise les plus calmes et les plus heureuses, ce que malheureusement beaucoup de Comtois ignorent, car généralement on leur a décrit comme une période d'oppression, de famine, d'esclavage, de misère noire. Tout ce que j'espère, c'est que ce livre aura fait mieux connaître THERVAY à ses habitants et à tous les



Comtois, et qu'il aura contribué à les enraciner encore plus profondément dans leur village et dans leur petite patrie qu'est la Franche-Comté. J'espère aussi qu'il aura réhabilité cette période de l'histoire comtoise galvaudée par tous ceux qui continuent à ignorer l'adresse des Archives. Je n'ai pas la prétention que ce livre soit parfait, car rien n'est parfait, mais j'ai essayé d'être le plus objectif possible en faisant référence autant que possible aux documents d'époque, pour privilégier les aspects de la vie quotidienne qui eux peuvent faire vraiment comprendre ce qu'étaient les conditions de vie de nos ancêtres, et non l'"histoire" événementielle qui n'est qu'une portion temporaire de l'histoire d'un village. Soyez sûrs, chers lecteurs et lectrices, que toute remarque de votre part sera la bienvenue, bonne ou mauvaise. Pour approfondir la lecture de ce livre, une bibliographie est à votre disposition à la fin de cet ouvrage, car j'espère aussi que ce livre sera la porte ouverte vers d'autres découvertes, comme l'histoire de la Franche-Comté, la généalogie pour retrouver ses racines familiales, etc.

BONNE LECTURE.

3^{ème} PARTIE : LA COMMUNAUTÉ

A. / LE VILLAGE

1. Historique - Description

THERVAY est cité pour la 1^{ère} fois en 785, sous le vocable de TARVIACOMI, dont l'origine étymologique est très probablement TARVIACOS, nom d'homme gaulois qui, sans doute, possédait des terres sur le territoire de la commune. D'autres donnent comme étymologie « Tres Viae » qui signifie les Trois voies. Le nom du village a évolué, et on trouve Tarvay, Trevay, Trevel et le vrai nom du village Tervay dont l'orthographe est le plus proche de l'étymologie, Thervay étant une déformation récente.

Thervay est un village très antique, puisqu'on pense qu'il devait y avoir des habitations dès l'époque romaine, celles-ci ont dû être détruites lors des grandes invasions barbares. Au IV^e, V^e, VI^e siècles, le christianisme fait son apparition, et se développe dans les campagnes, donc, aussi dans la région de Thervay où pourtant il aurait subsisté assez longtemps une communauté païenne au lieu-dit « Les Athées ».

Les ravages des Normands et des Hongrois convertissent à nouveau la région en un lieu vide d'hommes, et on a tout lieu de croire que ces mêmes Normands s'y établirent au IX^e siècle, et remirent les terres en culture.

Enfin au XII^e siècle, apparaît l'ERMITAGE St JEAN, auquel devait succéder peu après l'Abbaye d'ACEY.

Dans la gorge non loin du village, 2 hommes se construisent des huttes de branchages et de torchis, il y avait un prêtre nommé Constantin, seul en compagnie de son frère Robert, quelques années plus tard en 1138, les cisterciens fondent Acey, et l'on oublia bien vite l'Ermitage qui disparut avec le temps.

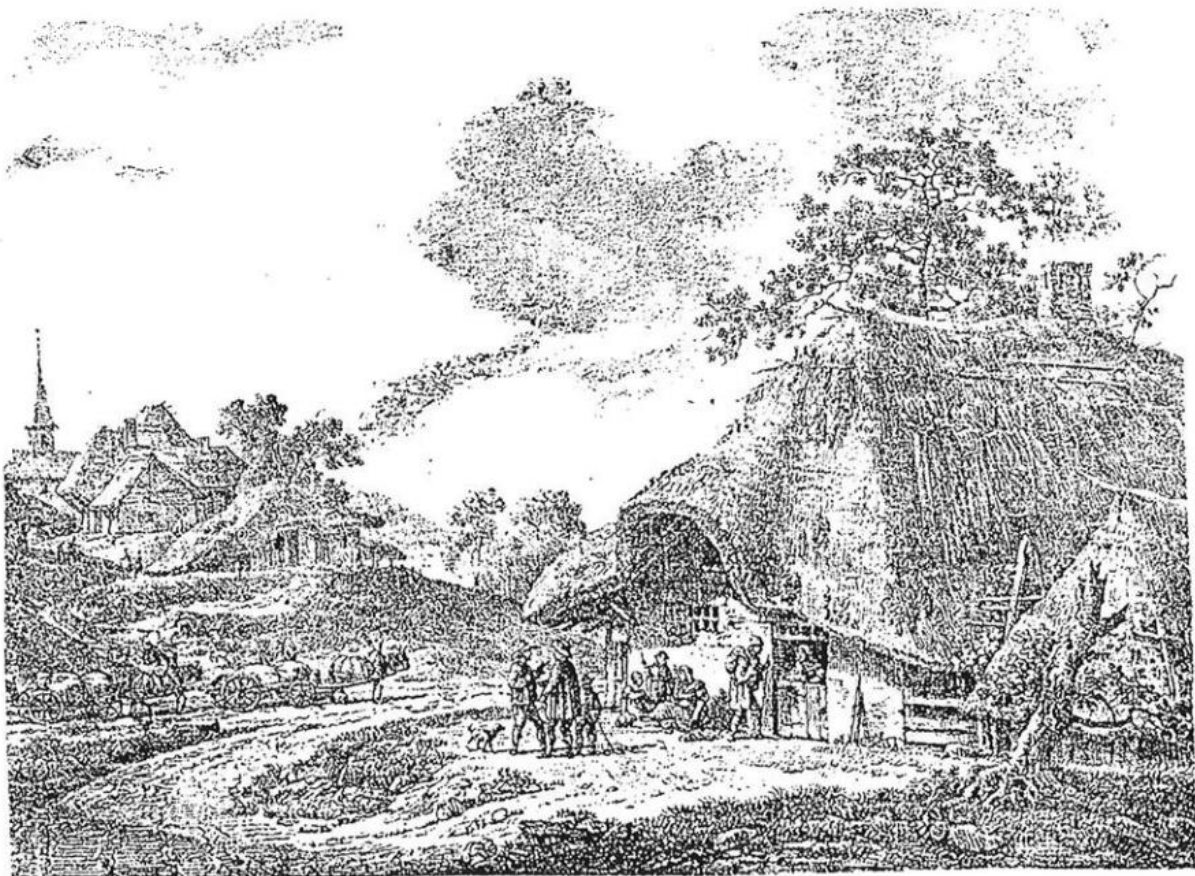
Au Moyen Âge, un texte mentionne « Tervay, sa tour, l'ancienne fermeté d'icelui lieu et le chatelneuf de Balançon ». Thervay était donc un bourg clos de murailles.

Les guerres de Louis XI, les famines et la peste qui en furent la suite, lui firent perdre une grande partie de son importance. Jacques de DIJON, abbé d'Acey en 1500 signalera « la pauvreté du temps, les guerres, famines, mortalité que cy en arrière ont régné au comté de Bourgogne par lesquelles plusieurs sont morts et les autres absents du pays ».

En 1628, la région fut victime de la peste, cette épidémie fut relativement grave. De Pesmes, la maladie gagna Malepierre qui fut complètement infecté, et le fléau s'étendait de plus en plus et finit par

atteindre le village de Thervay où il déclencha un accès de panique, bien compréhensible, et l'on vit les habitants ne pas écouter les conseils avisés de leurs échevins. Avant et après l'épidémie, la vie du village fut aussi troublée par les nombreux sièges du château, dont nous avons déjà parlé.

Ce n'est vraiment qu'après la conquête française que le village put enfin connaître la tranquillité et où les habitants purent enfin ne plus avoir peur du lendemain et connaître une certaine douceur de vivre au village.



Chaumière en Franche-Comté. (D'après une vieille gravure.)

Description

Après ce bref rappel sur l'origine et l'historique de THERVAY, cette partie va essayer de situer et de décrire le village au XVIIIe siècle.

THERVAY est tout d'abord et avant tout un des nombreux villages du Royaume de FRANCE. Il est situé dans le Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, province française depuis 1678 de par la conquête de LOUIS XIV. Cette province était subdivisée en plusieurs circonscriptions pour en faciliter l'administration. La Franche-Comté était administrée par un Intendant siégeant à Besançon, mais Thervay dépendait en premier ressort du Subdélégué de DOLE pour toutes les affaires courantes mais

importantes. La Subdélégation est un peu l'équivalent de notre arrondissement actuel. En outre, Thervay est situé dans le bailliage de Dole, circonscription purement administrative.

La commune de Thervay est à l'époque traversée par une route pavée allant de Besançon à Pesmes, les autres routes étant des chemins, nous en reparlerons plus tard. De l'état du village, nous savons assez peu de choses, mais nous savons quand même que seulement 1/8 des maisons étaient couvertes en tuiles, le reste étant pour la plupart couvert en chaume. On peut penser que les maisons en pierre ne commençaient vraiment à supplanter celles en torchis, cette amélioration étant due à la relative prospérité et à la paix apportées par la FRANCE.

On voit encore actuellement des linteaux de portes portant mention du propriétaire et de l'année de construction, telle la maison actuellement possédée par Mr André Grevier :

17.27.
DIEU SOIT BE NY IHS
NICOLAS THIOU

Les mentions religieuses attestent que comme toutes les maisons construites à cette époque, elle a été bénie par le curé. Ces inscriptions sont des témoignages précieux sur l'histoire du village.

Je pense que les plus vieilles demeures actuellement encore debout remontent au grand maximum à la toute fin du XVIIe siècle, les autres n'ayant pas résisté aux ravages du temps.

Les rues du village étaient certainement des chemins de terre assez étroits, devenant boueux à la moindre pluie ; et assez souvent encombrés par des tas de fumier. Un autre élément est à signaler, c'est que le cimetière était autour de l'église, comme je l'ai mentionné dans un chapitre précédent. La célèbre fontaine actuelle avec ses cygnes n'existait pas, mais il est à penser qu'un bassin servant à recueillir l'eau de pluie la remplaçait. J'en parlerai plus longuement dans une prochaine partie. C'est honnêtement tout ce que l'on peut dire sur l'état du village à cette époque, les documents à ce sujet faisant défaut.

Dans la prochaine partie, un autre élément constitutif du village est abordé : les prés communaux.

2. - Les « Communaux »

Les prés communaux sont le symbole même de l'esprit de communauté qui prévalait à cette époque en FRANCE.

Car ces prés étaient la propriété de la communauté villageoise entière, et ils représentaient la principale source de revenus du village.

Nous savons qu'ils étaient situés à l'est du village au lieu-dit « les Etrapeux », « à prendre depuis son bout du côté de Bresilley aboutissant sur la rivière de l'Ognon jusqu'au pré d'Etienne Gardot, et depuis ledit pré en tirant sur le Pré neuf ». Mais il y en avait aussi « du côté de la Tuilerie », et aux lieux-dits suivants : le Parquier, le Grand pré des Ilots, le Petit pré des Ilots, le Pré des Ceuvres et au pré du Breuil-lot, mais aussi ailleurs. La superficie de ces communaux était en 1750 de 42 faux (environ 15 hectares), surface qui passa en 1768 à 50 faux (17,5 hectares).

Ces prés rapportaient donc de l'argent, mais ils rendaient aussi des services aux villageois, car ils pouvaient en partie servir de pâture pour le bétail des villageois.

Ces communaux produisant uniquement du foin, et les villageois ayant leurs propres prés à s'occuper, il fallait récolter la partie non occupée par le bétail. Pour ne rien laisser perdre, les villageois ont trouvé la solution en les louant à un particulier chargé à celui-ci de semer et de récolter pour lui-même, le loyer allant dans les caisses de la communauté.

Cette location ne se faisait pas arbitrairement, par la volonté de quelque habitant du village, mais elle se faisait dans les règles après une mise aux enchères, avec location au plus offrant. Les bénéficiaires étaient tous des habitants du village, cela c'était plus pratique en cas de litige. Le montant de cette location représentait une grande partie des revenus de la commune. En 1750 le loyer s'élevait à 600 livres par an, puis en 1765 à 1220 livres après une mise à prix de 1098 livres, sommes énormes pour un village à cette époque, que seuls des gros paysans pouvaient payer, et encore en plusieurs fois, ce qui faisait craindre les mauvais payeurs et les escroqueries. Car en 1770, un certain Joseph Bartholmot, échevin donc dépositaire du loyer total en tant que représentant de la commune, disparut de la Province pour ne plus reparaître en laissant derrière lui, la dette correspondante au montant dudit loyer, c'est à dire 1400 livres et 1600 livres de dettes diverses, ce fut une catastrophe pour le village. Mais cet événement restera heureusement unique pendant la période 1678-1789.

L'argent que rapportaient les communaux, servait en partie à rétribuer les gens qui travaillaient pour la communauté, c'est l'objet du prochain chapitre.

3. - Les Employés

Les habitants de Thervay étant dans leur immense majorité agriculteurs, ils passaient la plus grande partie de leur journée aux champs, donc ils étaient dans la quasi-impossibilité de s'occuper d'autre chose. Alors la communauté des villageois rémunérait des gens du village pour faire ces tâches annexes mais indispensables à la vie du village.

La désignation de ces employés se faisait lors des réunions dominicales des habitants, où les échevins proposaient la ou les tâches à effectuer pour l'année courante. Alors des personnes se présentaient et proposaient devant les habitants assemblés leurs conditions pour effectuer ledit travail. Après avoir entendu toutes les propositions, les échevins de concert avec les habitants désignaient celui ou ceux qui avaient fait la meilleure proposition, et un contrat était signé.

Voici les différentes tâches qui étaient à effectuer par ces « employés » qui étaient pour la plupart des petits paysans qui ainsi avaient un supplément de revenu non négligeable :

- Couper et façonner le bois nécessaire à cuire le pain du village, le pain étant l'aliment de base, on comprend que cette tâche soit importante et permanente (96 livres en 1763).
- Conduire et ramener les porcs et les moutons de chaque habitant du village (5 sols/mois par porc).
- Mener les porcs à la glandée (8 s/mois/porc).
- Conduire et ramener toutes les vaches et génisses des particuliers du village dans les prés communaux, ceci pour éviter que les vaches ne broutent ce qui sera leur nourriture pour l'hiver, sur les terres des particuliers.
- Fournir à la commune pour usage des particuliers, un taureau de 3 ans pour la reproduction (40 livres en 1763), ceci parce qu'un taureau coûtait trop cher pour une seule personne.
- Fournir l'huile nécessaire à la lampe de l'église pour qu'elle ne s'éteigne jamais faute d'huile (6 livres en 1763), tâche généralement confiée au maître d'école.
- Couper le bois alloué à la communauté dans la coupe de l'année, chaque habitant payera selon la quantité de bois qu'il aura, ce marché était confié à un bûcheron.
- Amener le bois à la salpêtrière.

On le voit là aussi la solidarité entre villageois s'exprime pleinement, car ils étaient conscients de partager le même destin, et qu'elle était indispensable à la bonne marche de la communauté. À cette époque il fallait se serrer les coudes pour espérer bien vivre. Ces contrats sont ceux qui font l'objet de marché tous les ans, car les tâches à effectuer sont permanentes, mais d'autres travaux, ceux-là

ponctuels, et très nombreux, font aussi l'objet de marché, ils seront abordés dans une prochaine partie de ce chapitre.



UN PAYSAN AU XVIII^e SIECLE

B. LA DÉMOGRAPHIE

Dans ce chapitre, je vais vous parler des hommes et des femmes de Thervay à travers les naissances, les mariages et les décès, en somme tout ce qui fait une vie humaine.

1. La Population :

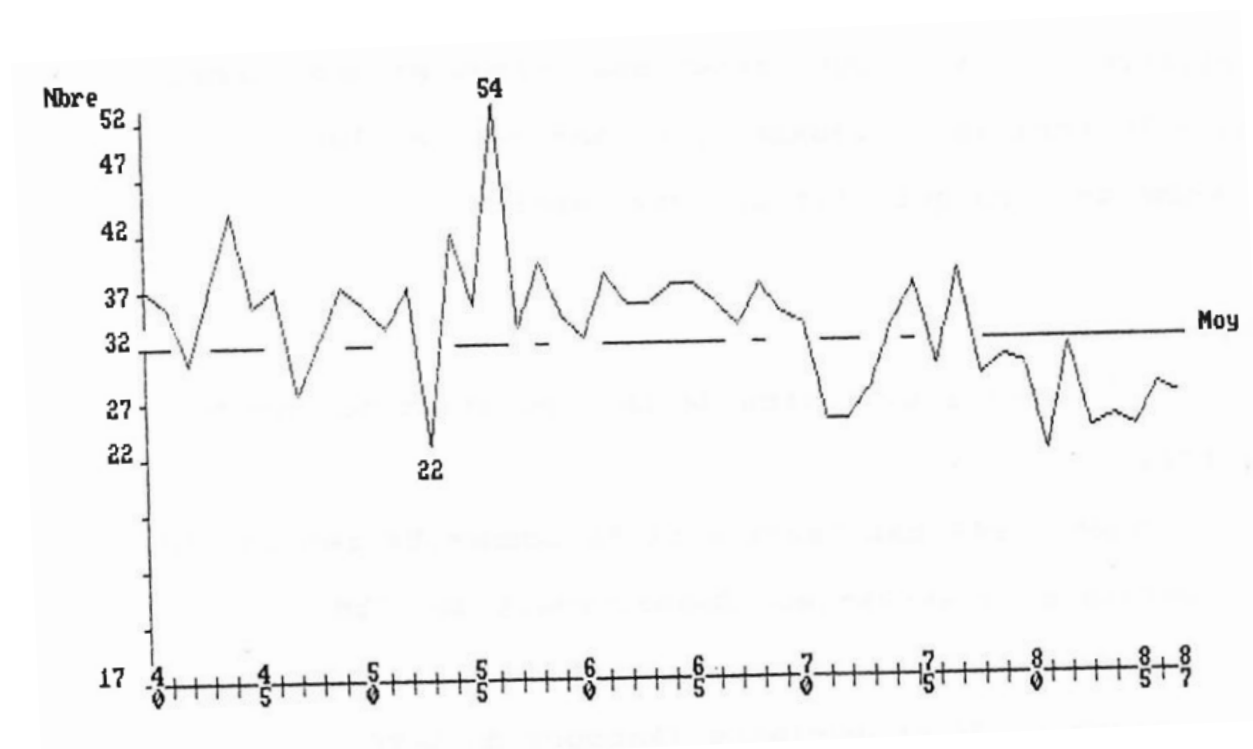
Voici l'évolution de la population de Thervay de 1688 à 1789 :

- 1688 : 242 habitants dont 50 hommes, 54 femmes, 110 enfants, 10 valets et 8 servantes. (Dénombrement de 1688)
- 1750 : 500 habitants. (Rapport de l'Intendance)
- 1768 : 550 communians. (Rapport du curé)
- 1788 : 730 habitants. (Cahier de Doléances)

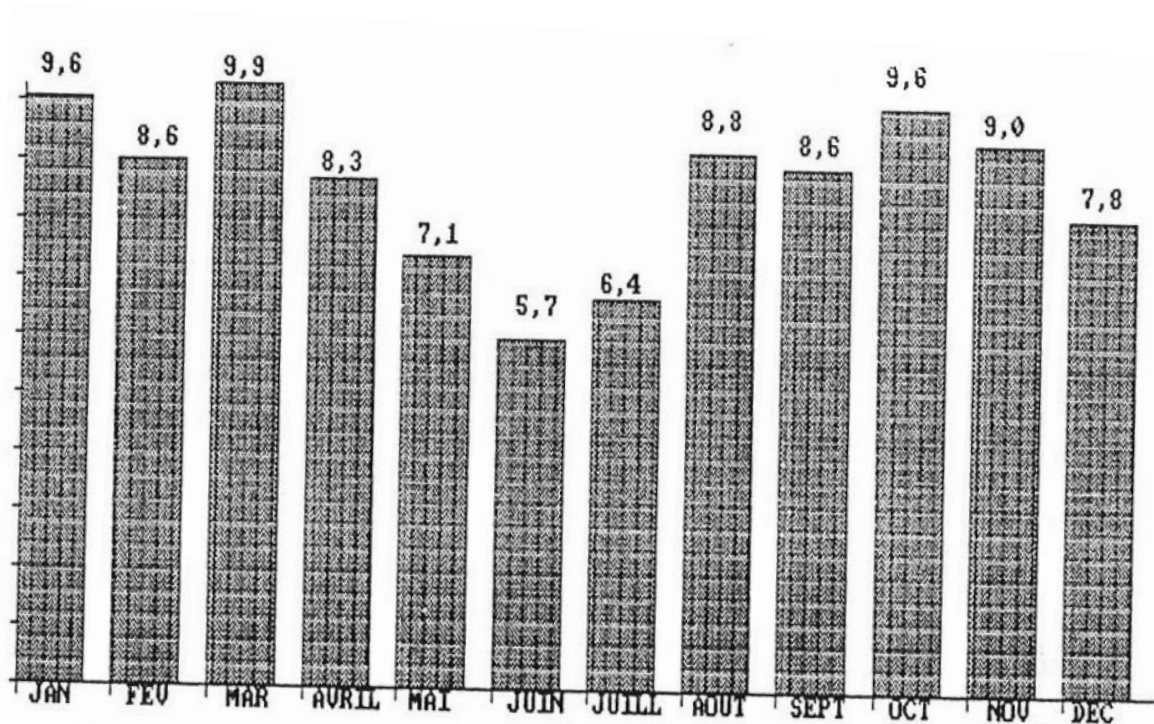
L'évolution est très rapide, puisqu'elle atteint environ 3 % par an. Pour atteindre plus de 700 habitants à la veille de la Révolution, cette rapidité peut s'expliquer par une certaine amélioration du niveau de vie et par un apport extérieur de population venu surtout de la région, mais aussi de toute la France. Thervay était un des plus gros villages de la contrée, et il semble qu'il était plus attirant que les autres, peut-être à cause de la renommée de ses seigneurs et du travail qui en découlait.

Les Naissances :

Voici pour illustrer mes propos sur les naissances, un tableau graphique du nombre de naissances par an de l'année 1740 à l'année 1789.



On le voit, la moyenne des naissances est de 32 par mois environ. De 1740 à 1770, la moyenne est souvent dépassée, mais le minimum sur 42 ans est atteint avec 22 naissances en 1753 et le maximum en 1756 avec 54 naissances, ce qui est exceptionnel. Puis après 1770, la courbe a plutôt tendance à rester sous la moyenne, alors même que la population augmente (importance des apports extérieurs). Les disparités entre les années sont pour la plupart dues aux intempéries, mauvaises saisons, mauvaises récoltes voire disette (jamais de famine au XVIIIe siècle) pour les basses années ; pour les bonnes années, on peut en déduire que ce sont les conditions inverses (quoique) qui les induisent. Mensuellement, en moyenne il y a 2 à 3 naissances, bien qu'il y ait eu deux mois records en Février 1756 et Septembre 1758 où 9 enfants naquirent. Le nombre de naissances varie selon les mois, voici un tableau de ces variations en pourcentage des naissances par mois (1737-1789).



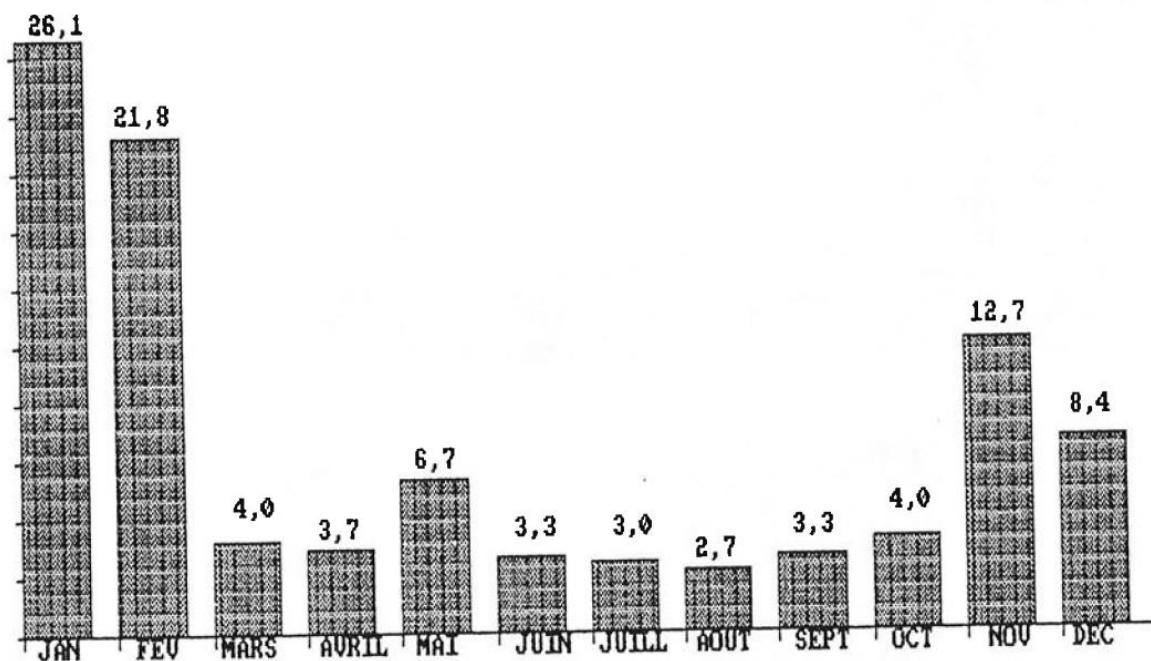
Si on considère ce tableau sous l'angle des mois de conception, l'on se rend compte que le maximum est en Juin, mois où les beaux jours sont vraiment installés, mais pas encore trop chaud, donc propice à l'amour. Le minimum se trouve en Septembre, mois où l'on se remet des moissons et où l'on commence les vendanges, donc très occupé. L'on peut voir, si l'on découpe ce tableau en saisons, que celle où l'on naît le plus est l'Automne avec 27,3 % des naissances, concernant la période de conception de l'Hiver, saison de repos.

L'Été avec seulement 21 % des naissances, est la saison où l'on naît le moins.

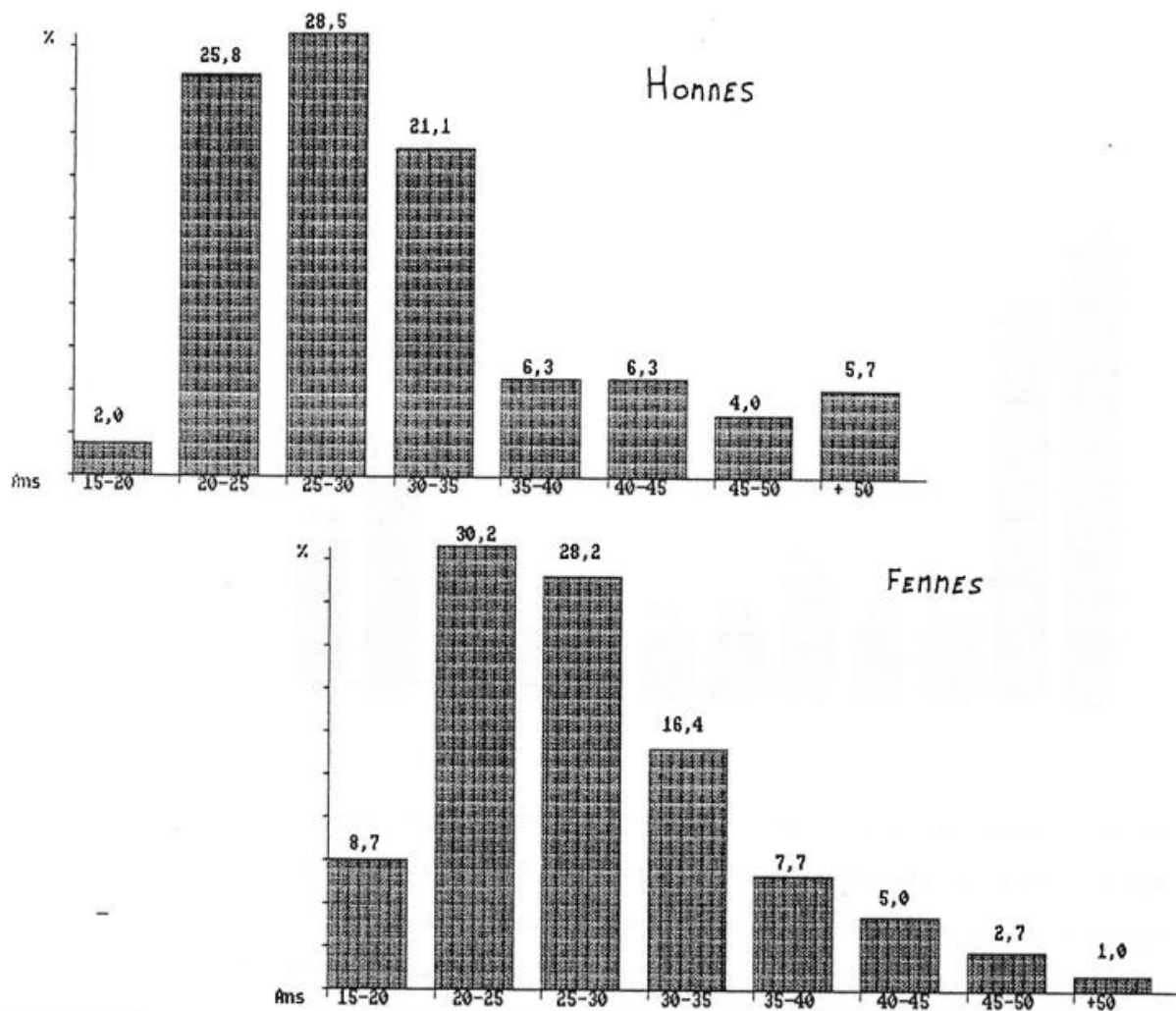
Maintenant, je vais parler d'un phénomène marginal à cette époque : les naissances illégitimes, car elles représentaient seulement 1,3 % du total des naissances, soit 23 en 52 ans. Ce très faible nombre est dû au rôle régulateur de la Religion Catholique sur les mœurs d'alors. À ce propos, voici une anecdote extraite du registre paroissial pour l'année 1749 : « Claudine, fille illégitime d'Anne Claude Bignet femme de Denis Bouguet, soldat de milice, qu'elle déclare avoir conçu pendant l'absence dudit Bouguet, son mary, et dans le temps qu'il était au service du Roy, des œuvres de François Gravelle. »

Les Mariages

En moyenne, il y a 5 à 6 mariages par an, mais certaines années marquent des records, comme 1750 et 1773 où il y eut 11 mariages, ou 1756 et 1758, où il n'y en eut qu'un. Le mariage aussi subit des variations saisonnières ; et l'on s'aperçoit que c'est l'Hiver où l'on se marie le plus, avec 56,4 % des mariages, car alors on a le temps ; alors qu'en Été, on ne l'a pas, donc il n'y a que 9,1 % des mariages qui s'y déroulent. Page suivante, vous trouverez un tableau graphique mensuel des mariages en pourcentage, et l'on peut y voir que le mois où l'on se marie le plus, est le mois de Décembre avec 26,1 % ; et celui où l'on se marie le moins c'est celui d'Août avec 2,7 %.

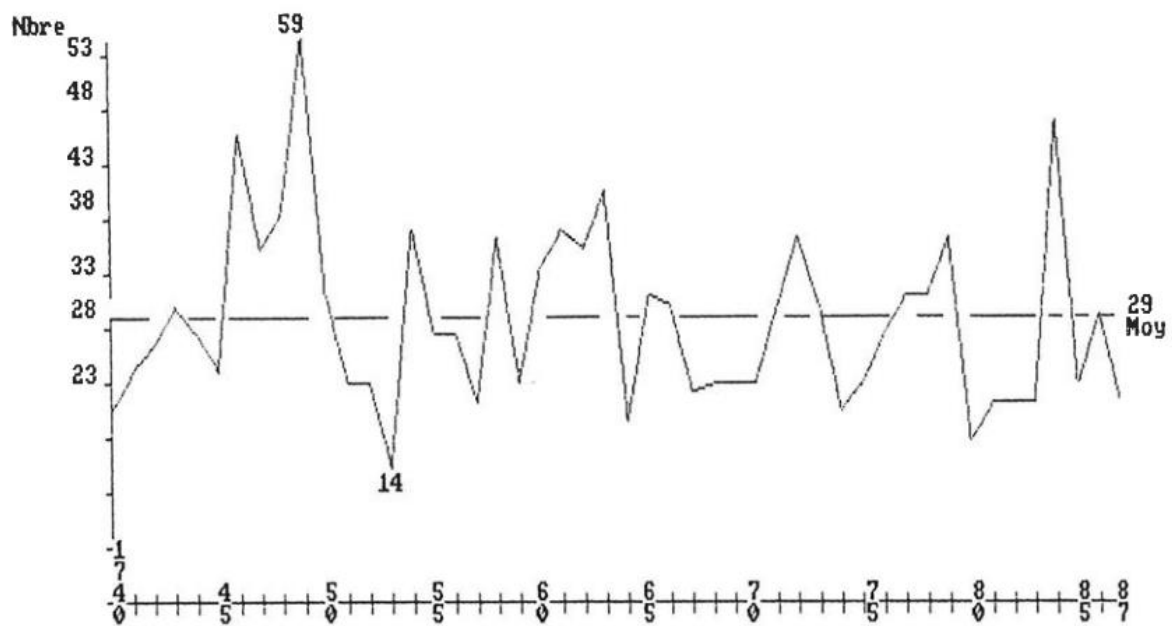


On peut aussi différencier les mariages par l'âge des époux, c'est ce que nous pouvons voir sur les tableaux ci-après. L'on peut s'apercevoir que les femmes se marient relativement jeune car 30,2 % d'entre elles se marient entre 20 et 25 ans, quant aux hommes ils se marient à 28,5 % entre 25 et 30 ans car ils préfèrent plutôt se marier après leur majorité (25 ans à cette époque) ; donc le mariage type à Thervay à cette époque est entre une femme de 20-25 ans et un homme entre 25-30 ans. Il y a aussi plus de filles qui se marient avant 20 ans que de garçons. En ce qui concerne les mariages tardifs, il y a plus d'hommes qui se marient après 45 ans que de femmes, ce qui signifie que ces hommes se marient avec des femmes plus jeunes qu'eux ; il est à signaler que le plus vieux marié de Thervay à cette époque avait 73 ans !



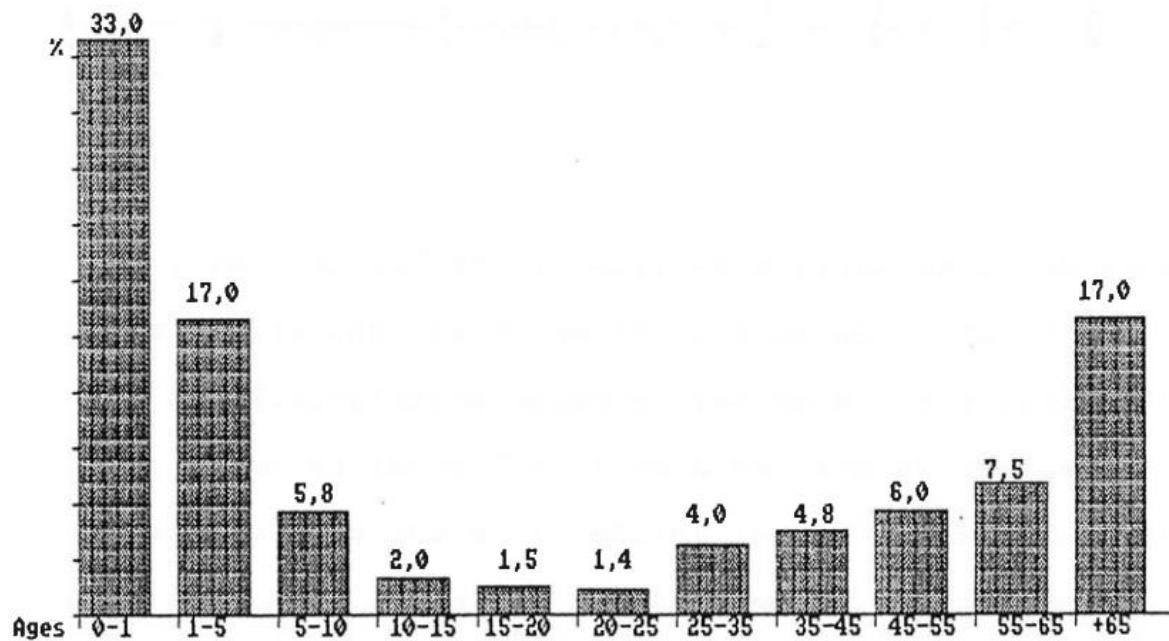
Les Décès

Sur le graphique, nous pouvons voir que le nombre des décès varie beaucoup selon les années, variations dont les explications sont liées aux mêmes facteurs que ceux qui influent sur les naissances ; et que la moyenne est de 29 décès par an. L'année maximum fut 1748 avec 59 décès, dont la moitié en Mars-Avril, peut être une épidémie ou un mauvais printemps. Le minimum fut atteint en 1753 avec seulement 14 décès, bonne année.



Le nombre de décès varie mensuellement, et les mois où l'on meurt le plus sont les mois de Décembre et Janvier, l'hiver très rigoureux d'alors en est la cause principale. 22,4 % des décès se passaient durant ces 2 mois. À Thervay on meurt peu pendant les mois de Juin et Juillet, mois qui n'enregistrent que 14,5 % des trépas, la belle saison et son climat sain dans notre région y sont pour quelque chose.

Analysons maintenant la mortalité par tranches d'âge (voir tableau suivant), on s'aperçoit que 50 % des décès ont lieu entre 0 et 5 ans, les conditions d'hygiène déplorables, la médecine rudimentaire des sages-femmes y sont pour beaucoup, mais les enfants qui passent ce cap ont beaucoup de chances d'arriver à l'âge adulte, puisque la courbe des décès ne cesse de baisser jusqu'à la tranche 25-35 ans. Puis elle remonte en restant à des niveaux raisonnables jusqu'à la tranche 55-65 ans, et un quart des décès arrivent à plus de 55 ans, et je peux vous assurer que les septuagénaires sont nombreux. La mort ou plutôt la morte la plus âgée fut Antoinette JOBERT, décédée en 1772 à l'âge incroyable de 100 ans !!! On voit que c'est la mortalité infantile qui contribue beaucoup à diminuer l'espérance de vie à la naissance.



J'en terminerai par la progression démographique à Thervay de 1737 à 1789, en retranchant les décès des naissances, on obtient le chiffre de 185, ce qui signifie que malgré 1704 naissances, la population sans aucun apport extérieur, n'aurait augmenté que de 185 habitants. En 1789 la population n'aurait été que de 630 habitants, alors qu'elle était de 730 ; ce qui signifie que l'apport extérieur a été de 100 personnes.

J'espère que ce petit panorama de la démographie à Thervay au XVIIIe siècle, vous aura mieux fait connaître la vie de nos ancêtres.

2. Les Noms de Famille

Les noms de famille ou patronymes, voilà qui caractérise individuellement nos ancêtres. Je vais brièvement les passer en revue, en ne considérant que les principaux, pour commenter, si possible, leur origine.

Les sources principales des noms de famille à Thervay sont les registres paroissiaux et le cahier de Doléances, en voici donc une liste :

- PELOT, PELOT dit MARCHAND, PELOT dit OUTHENIN : une des plus anciennes familles de Thervay, sinon la plus ancienne, les surnoms sont dû au grand nombre de personnes qui portaient ce nom.
- BARBIER
- BARTHOLMOT : Famille ancienne et nombreuse.
- BAUQUEREY
- BIGNET
- BONVALOT : Famille aussi ancienne que les Pelots.
- BOUQUERAND : Vieille famille du village, dont un des représentants était échevin en 1785.
- BOURCET
- BUTHIAUX
- CHAILLET
- CHIFFLEY
- CORDIER : Famille importante de Thervay d'où sont issus des fermiers de Balançon
- COUTENET
- DARLEY
- DEVILARD
- DUPORT
- FRISARD : Famille des greffiers du château de Balançon.
- GAIFFE
- GAUTTON
- GELEY : Famille qui a donné plusieurs soldats du Roy.
- GRAND
- GRAVELLE
- GUILLAUME
- HUMBERTJEAN

- JANNOT
- LAFONT
- LAFUGE
- MAIRE
- MALDINEY
- MIGENIN
- PETITJEAN
- PINARD
- PRIGNET
- ROCHE ?
- SERRON
- THENVELET
- THEVENIN
- THIOU (X) : Famille qui m'est très chère et qui est arrivée à Thervay vers 1700.
- VERDOT

Après cette liste de patronymes, j'espère que ceux qui n'ont pas vu leur nom, ne m'en voudront pas, mais c'est que leurs ancêtres sont arrivés après 1789, de toute façon sur les 39 noms cités, seuls quelques-uns subsistent encore à Thervay.

3. Les Professions au Village

Dans cette partie je vais traiter des artisans, qui pour certains sont aussi laboureurs ou manouvriers, mais aussi des professions libérales. Je vais commencer par celles-ci.

Dans la catégorie médicale, nous avons un ou plusieurs chirurgiens (simples médecins de campagne), des sages-femmes.

Dans la catégorie « administratif », nous pouvions seulement trouver, un notaire et le recteur d'école.

Dans la catégorie « textile », on trouvait des tailleurs d'habits, des tisserands, des blanchisseuses, des peigneurs de chanvre et des chapeliers, voire un marchand de tissu.

Dans la catégorie « commerçants », il y avait plusieurs aubergistes, un horloger, un marchand drapier, un mercier, un ou plusieurs bouchers, plusieurs cordonniers, et un négociant.

Dans la catégorie « métallurgie », on y trouvait un ou plusieurs charrons (dont mes ancêtres), plusieurs maréchaux-ferrants, peut-être un forgeron, un chaudronnier et un serrurier.

Dans la catégorie « bâtiment », se trouvait un couvreur, quelques tailleurs de pierre et des maçons qui venaient tous du Limousin, et un charpentier.

Dans la catégorie « bois », nous trouvions des bûcherons, un sabotier, des scieurs de long auvergnats, quelques menuisiers.

Mais aussi, à l'occasion des colporteurs, un ou plusieurs commis des Ponts et chaussées lors des réparations de routes, il y avait aussi des négociants qui pouvaient en saison venir acheter les productions locales. Dans une catégorie à part nous pouvons mettre les soldats à la retraite et les soldats de milice hors temps de « mission », qui soit retournaient à la terre ou effectuaient de petits travaux s'ils étaient invalides. Et enfin des mendiants qui se rendaient utiles en aidant les paysans dans leurs tâches quotidiennes, il est à noter que leur longévité était particulièrement longue, ils mourraient pour la plupart entre 55 et 80 ans, et venaient surtout de la Province. Faisait-il bon vivre en étant mendiant à cette époque ?, peut-être, en tout cas mieux que de nos jours.

Tout ceci pour montrer qu'à Thervay il n'y avait pas que des paysans, et que le village était certainement plus animé qu'aujourd'hui.

C. LES IMPÔTS

Les impôts dont il s'agit sont les impôts royaux ou nationaux, pour mieux comprendre ce qu'ils étaient, il faut déjà parler de leur mode de répartition. Chaque année le Roy et son ministre des finances décident du montant de l'impôt pour tout le pays, puis en relation avec l'intendant de la province on décide du montant à payer par celle-ci. L'intendant avec ses subdélégués décident de la répartition par subdélégation. Le subdélégué décide du montant à payer par les communes de sa circonscription en considérant tous les paramètres de la commune y compris les possibles pertes de récolte et incendies qui occasionnent une baisse de la cote de la commune concernée, et croyez-moi les villageois ne se gênaient pas pour demander une baisse d'impôt à leur subdélégué, qui si le cas était sérieux accordait la baisse demandée, et ces cas ne sont pas rares, seule petite ombre au tableau le montant à payer par chaque province étant fixe, il fallait compenser les baisses et répartir la hausse sur les communes qui pouvaient payer. Selon tous les historiens comtois sérieux les Intendants eurent parfois la main lourde, mais jamais les Francs comtois n'ont été accablés par les impôts royaux.

Maintenant parlons des impôts à Thervay. Quand la note des impôts arrivait chez les échevins, ils la portaient chez la personne chargée de la répartition entre les villageois, personne élue par les habitants, sa tâche était assez ingrate. Il n'y en eut pas mais les abus furent très rares, en tous cas à Thervay, solidarité oblige.

Voici quelques exemples de remarques du subdélégué à propos de Thervay :

- 1739 : Thervay, bon payeur, paye bien.
- 1752 : Les vignes belles et quoiqu'il ait été augmenté les années dernières, les terres y sont trop peu imposées.
- 1761 : Thervay est une bonne communauté dont les habitants qui la composent sont à leur aise et peuvent être imposés suffisamment.
- 1763 : Cette communauté peut facilement eu égard à ses champs, prés et vignes supporter 20 livres d'augmentation.
- 1771 : Cette communauté relativement au produit de ses terres et de ses revenus communaux doit être diminuée.
- 1772 : Cette communauté au bon territoire, la récolte a été bien au-dessus de la médiocrité, elle n'a essuyé aucun accident.

On le voit Thervay était considéré comme une bonne commune, comme l'une des meilleures de la subdélégation du point de vue paiement des impôts.

Et pour démontrer que les impôts n'augmentaient pas systématiquement tous les ans, voici un tableau des sommes payées par THERVAY pendant 59 années du XVIIIe siècle.

1705 : 1080	1706 : 1240(+)
1712 : 970	1713 : 970 (=)
1714 : 970	1715 : 940(-)
1716 : 940(=)	1718 : 980
1719 : 980 (=)	1720 : 1000(+)
1721 : 950(-)	1727 : 1010
1729 : 1030	1730 : 1030 (=)
1731 : 1040(+)	1732 : 940(-)
1733 : 980(+)	1734 : 1020(+)
1735 : 1030(+)	1736 : 990 (-)
1737 : 970(-)	1738 : 1000(+)
1739 : 980<->	1740 : 980 (=)
1741 : 980(=)	1742 : 980 (=)
1743 : 1000(+)	1744 : 1000 (=)
1745 : 1040(+)	1746 : 1040 (=)
1757 : 1090	1758 : 1140(+)
1761 : 1105	1762 : 1105 (=)
1763 : 1125(+)	1764 : 1180(+)
1765 : 1160(-)	1766 : 1150 (-)
1768 : 1055(-)	1769 : 1240(+)
1770 : 1300(+)	1771 : 1320 (+)
1772 : 1360(+)	1773 : 1370(+)
1774 : 1470(+)	1775 : 1285 (-)

1778 : 1585	1779 : 1585 (=)
1780 : 1485(-)	1781 : 1565 (+)
1782 : 1520(-)	1783 : 1440(-)
1784 : 1510<+>	1785 : 1510
1786 : 1530(+>	1787 : 1500(-)
1788 : 1500 <=>	1789 : 1400(-)

Ce tableau ne montre que l'impôt principal, mais il y a comme de nos jours des impôts annexes, voici le tableau détaillé de toutes les impositions payées par la commune en 1746, J'expliquerai ensuite la nature de chaque impôt.

- **Cotte Royale** : Il s'agit de l'impôt principal, qui était divisé en plusieurs catégories :
 - Principale : 1040 livres
 - Hôpitaux : 13 livres 13 sols
 - Deniers : 416 sols 8 deniers
 - Autres droits : 12 livres 14 sols
 - Total : 1070 livres 3 sols 8 deniers
- Capitations : 780 livres
- **Dixième** : 903 livres
- Imposition extraordinaire : 735 livres
- Excédent de fourrage : 781 livres 13 sols
- **Total** : 4269 livres 16 sols 8 deniers

La cote royale principale est un peu l'équivalent de notre impôt sur le revenu, mais l'administration étant peu développée et le numéraire rare, il n'y avait pas de déclaration de revenu. La répartition se faisait surtout sur les signes extérieurs de richesses, ce qui poussait nos ancêtres à paraître plus pauvres qu'ils ne l'étaient en réalité. Nombre d'« historiens » se sont laissés apitoyer et bernier, faisant de la France d'alors, un tableau apocalyptique.

L'impôt « hôpitaux » qui est assez léger, servait à financer les hôpitaux de la province.

Les capitations sont un impôt qui remonte en 1695 qui était censé atteindre toutes les familles sauf les très pauvres, les contribuables étaient divisés en 22 classes de paiement de 2000 livres à 1 livre, mais il devint bien vite un simple supplément de la Taille, autre nom de l'impôt principal.

Le dixième et le vingtième étaient des impôts qui devaient théoriquement prélever 10 % ou 5 % du revenu de tous les Français, ils devinrent vite cédulaires, et surtout fonciers, mais se voulant justes, ils rencontrèrent la résistance acharnée de la noblesse, qui le paya peu ou pas du tout.

L'imposition extraordinaire est un impôt exceptionnel qui était surtout levé lors de guerres, ou autres circonstances graves, il fut assez peu souvent levé au XVIII^e siècle.

L'excédent de fourrage était un impôt levé pour fournir le fourrage de la cavalerie, de la gendarmerie et des dragons royaux, c'était un impôt assez lourd, mais c'était peut-être le prix à payer pour la défense du Royaume de FRANCE, cette petite explication était nécessaire pour plus de compréhension.

Maintenant je vais traiter des impôts au niveau des particuliers contribuables du village.

Pour commencer, je vais aborder l'impôt du dixième pour l'année 1749, et à tout seigneur, tout honneur !

- Le duc de RANDAN pour 140 J de terres, 55 f de pré, 2 j de vignes : 62 livres 5 sols
- le four banal : 13 livres 5 sols
- le moulin : 16 livres 18 sols
- 40 J de terres, 11 f de Pré : 15 livres 15 sols

Et suit la liste de 200 contribuables, dans cette liste voici la répartition par tranches d'imposition :

- De 0 à 1 livres : 37 foyers (18,5 %)
- De 1 à 5 livres : 116 foyers (58,0 %)
- De 5 à 10 livres : 38 foyers (19,0 %)
- + de 10 livres : 9 foyers (4,5 %)

On le voit, la plupart des foyers fiscaux de Thervay (76,5 %) payent moins de 5 livres pour le dixième. On peut considérer ces foyers comme très modestes, il est à noter que le revenu journalier d'un manouvrier (paysan sans charrues) étant d'environ 1 livre à cette époque, cela correspond à 5 jours de travail.

Les 24,5 % restants sont on peut le dire des foyers aisés, voire très aisés pour ceux qui payent plus de 10 livres.

Le seigneur aussi payait le dixième, ce qui prouve que cet impôt était égalitaire, ce qui ne devait peut-être pas lui plaire.

Dernière précision, cet impôt est basé sur la superficie des terres, prés et vignes possédée par chaque contribuable, donc plus on possède, plus on paie.

Je vais aborder ici quelques exemples concrets de ce que payent certains contribuables de Thervay pour l'année 1766.

Commençons par des gros contribuables, donc aisés :

- Pierre PELOT :
 - Imposition Ordinaire : 11 livres 13 sols
 - Impôt Extraordinaire : 1 livres 8 sols 9 deniers
 - Les 2 Vingtièmes : 5 livres 18 sols
 - Capitation : 9 livres 13 sols
 - Excédent fourrage : 6 livres 6 deniers
- La veuve d'Urbain BOGILLOT :
 - Imp Ord : 20 livres 13 sols
 - Imp Extra : 3 livres 9 sols
 - 2 Vingt : 14 livres 8 sols
 - Cap : 17 livres 3 sols
 - Exced. Fourr. : 10 livres 14 sols
- Etienne BOURCET :
 - Imp Ord : 8 livres 17 sols
 - Imp Extra : 1 livres 9 sols 3 deniers
 - 2 Vingt : 5 livres 19 sols
 - Cap : 7 livres 6 sols
 - Exced Fourr. : 4 livres 11 sols 6 deniers

Ces trois exemples sont très représentatifs pour ce qui est des paysans « riches » de Thervay au XVIII^e siècle. Il fallait avoir les moyens pour payer plus de 25 livres d'impôt par an, ce qui représente, je le rappelle, 25 jours de travail d'un manouvrier, mais les « gros » soutenaient en quelque sorte les « petits » en payant en proportion de leur richesse. Je parlerai des revenus plus tard.

Voici pour continuer quelques contribuables moyens de Thervay :

- Jacques DEVILLARD :
 - Imposition Ordinaire : 5 livres 14 sols
 - Impôt Extraordinaire : 19 sols 9 denier
 - Les 2 Vingtièmes : 3 livres 14 sols
 - Capitation : 4 livres 15 sols
 - Excédent Fourrage : 2 livres 19 sols

- Jacques BARTHOLLIOT :
 - Imp Ord : 4 livres 1 sol
 - Imp Extra : 13 sols 6 deniers
 - 2 Vingt : 3 livres 6 sols
 - Cap : 3 livres 7 sols
 - Exced Fourr. : 2 livres 2 deniers
- Sébastien GELEY :
 - Imp Ord : 3 livres 5 sols
 - Imp Extra : 11 sol
 - 2 Vingt : 2 livres 13 sols
 - Cap : 2 livres 14 sols
 - Exced Fourr. : 1 livre 14 sols

Jacques BARTHOLLIOT et Sébastien GELEY sont des représentants typiques du paysan moyen de Thervay au XVIII^e siècle, car ils payent aux environs de 10 livres d'impôts par an, ce qui est assez peu, car il est probable que cela ne devait pas dépasser les 15 % de leurs revenus annuels, même en tenant compte des impôts seigneuriaux et ecclésiastiques, la ponction fiscale était sans doute moins lourde, toutes proportions gardées, que de nos jours, où elle peut atteindre + de 60 % du revenu.

Mais n'oublions pas que comme partout et de tout temps, il y a des pauvres à Thervay, en voici des exemples :

- Joseph PELOT :
 - Imposition Ordinaire : 1 livre 15 sols
 - Impôt Extraordinaire : 5 sols 9 deniers
 - Les 2 Vingtièmes : 1 livre 4 sols
 - Capitation : 1 livre 9 sols
 - Excédent Fourrage : 18 sols 6 deniers
- Marie ROCHET (veuve) :
 - Imp Ord : 10 sols
 - Imp Extra : 1 sol 9 deniers
 - 2 Vingt : 8 sols
 - Cap : 8 sols
 - Exced Fourr. : 5 sols 3 deniers
- Sébastien BARTHOLLIOT le Vieux :
 - Les 2 Vingtièmes : 8 sols

Ceux qui payent moins de 5 livres d'impôts par an peuvent être considérés comme pauvres. Je pense que la majorité d'entre eux étaient soit des jeunes, soit des veuves (quoique) ou des vieux, car si l'on prend l'exemple de Sébastien BARTHOLLIOT le Vieux (le vieux), cela doit être un homme d'un grand âge (+ 60 ans) qui ne peut plus cultiver et qui doit vivre chez ses enfants, ce qui explique qu'il ne paie que 9 sols symboliques.

J'espère que par ce chapitre, j'aurai pu rétablir une part de la vérité sur les impôts sous l'Ancien Régime.

Dans le prochain chapitre, j'essaierai aussi de rétablir une part de vérité, à propos cette fois de la Démocratie locale, et il y a à dire sur cet intéressant sujet.

Fin de l'épisode 3/5

**Dans la prochaine publication vous trouverez les points
suivants :**

3ème PARTIE : LA COMMUNAUTÉ (suite)

D. LE POUVOIR LOCAL

- 1. LA DÉMOCRATIE AU VILLAGE**
- 2. - L'INSTRUCTION**

E. L'AGRICULTURE

- 1. LES TERRES**
 - 2. LES CULTURES**
 - 3. LE BÉTAIL**
 - 4. LES VIGNES**
 - 5. LES BOIS**
 - 6. GRÊLES ET INTEMPÉRIES**
-

NOTICES SUR LES FAMILLES AYANT DONNÉ DES SEIGNEURS À THERVAY

La famille de RYE ayant été traitée largement dans un des chapitres de ce livre, elle ne sera pas traitée ici.

Famille de POITIERS : Comtes de VALENTINOIS et de DIOIS

- Originaire du DAUPHINÉ et du FOREZ.
- Marquis de COTRON, de COUBLANS et de RYE, Comte de NEUFCHATEL, Baron de VADANS, Seigneur de St VALLIER.
- BLASON : Parti au 1, d'azur à 6 besants d'or posés 3, 2, 1, au chef d'or ; au 2, d'azur à l'aigle d'or éployé et couronné d'or.

Famille de DURFORT : Maison originaire du Languedoc, connue depuis Fortoniques de DURFORT, chevalier vivant en 1093.

- Ducs de CIVRAC, de DURAS, de LORGES, de LORGES-QUINTIN ; Marquis de DURAS ; Comtes de DURFORT et de ROZAN ; Barons de BOISSIERES et de DURAS ; Seigneurs de BLANQUEFORT, de CASTELBAJAC, de CIVRAC, de CLERMONT, de CLERMONT VERTILLAC, de DEYME, de FLAMJAC, de LEOBARD, de MONTASTRUC, de MONTSEGUR, de QUINTIN, de ROUZINE, de SALVIAC ; Pairs de FRANCE.
- BLASON : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent à la bande d'azur, et aux 2 et 3 de gueules au lion d'argent.

Famille de CHOISEUL : Famille originaire de LORRAINE, connue depuis Reynier, seigneur de CHOISEUL en 1060.

- Pairs de FRANCE, Ducs de CHOISEUL et de PRASLIN, Marquis de PRASLIN, de la MEUSE, de FRANCIERE, de BEAUPRE ; Comte de CHEVIGNY, de CHOISEUL-GOUFFIER, de CHOISEUL-PRASLIN, de MARTIGNY, du PLESSIS, de Ste SUZANNE, de STAINVILLE, de VAUTREAU ; Vicomtes de MELLIN ; Barons d'AIGREMONT, de CHASSY, de CLEMENT, de la FERTE, de LANGRES, de LUX et de VAUX.
- BLASON : D'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, 5 dans chaque canton en chef, 4 dans chaque canton en pointe, cantonnées.

Au risque de me répéter, je peux me permettre de dire que quatre des plus illustres et de plus anciennes familles nobles de FRANCE se sont succédé à la tête de la Seigneurie de THERVAY, les BALANÇON, et il

semble qu'au moins une de ces familles subsiste encore, il s'agit d'une branche de la famille de DURFORT, lointaine parente du Duc de RANDAN.

BIBLIOGRAPHIE

Pour en savoir plus, voici quelques ouvrages que j'ai consultés plus particulièrement :

Histoire Générale :

- Histoire des Français (2 Tomes), F. Guizot, Paris, Firmin Didot, 1851.
- Histoire de France, J. Bainville, Fayard, 1924.
- Dictionnaire d'Histoire de France, G. Duby & A. Latreille, Perrin, 1981.

Histoire de l'Ancien Régime :

- L'Ancien Régime, F. Funck Brentano, Fayard, 1926.
- Histoire de la France Rurale (1740-1789), coll. dir. par G. Duby, Seuil, 1975 (pp 551 à 554).
- La vie quotidienne des paysans français au XVII^e siècle, P. Goubert, Hachette, 1982.
- Le siècle de Louis XV, P. Gaxotte, Fayard, 1934.
- La vie quotidienne au temps de Louis XVI, F. Bluche, Hachette, 1980.
- Dictionnaire des institutions de la France : XVII^e-XVIII^e siècle, M. Antoine, Picard, 1984.
- Les institutions de la France sous la Monarchie absolue (2 tomes), R. Mousnier, PUF, 1974.
- Le Presbytère et la Chaumière, M. Vovelle, Seuil, 1990.

Histoire Régionale :

- Histoire de la Franche-Comté, sous la direction de J. Chevalier, Privat, 1977.
- Mémoires de l'Intendant de Franche-Comté, M. de Piganiol de la Force, E. Champion, 1914.
- Le Régime Féodal en Franche-Comté au XVIII^e s., J. Millot, Annales Franc-Comtoises, 1961.

Histoire Locale :

- Dictionnaire géographique, historique et statistique, Dpt du Jura, A. Rousset, 1854.
- Thervay et le Château de Balançon, S. Petot-Laurent, Pequignot, 1992.
- Les Villages de la Région de la Serre, J. Hauger, 1982.
- L'Abbaye N.D. d'Acey, coll. Centre et Abb. d'Acey, 1976

Production et dépôt légal mai 1990